**Communiqué ANDASS sur le plan d’action en faveur du travail social et du développement social.**

Depuis la conférence gouvernementale de lutte contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale en janvier 2013, l’Andass (association nationale des directeurs d’action sociale et de santé des Départements et des Métropoles) a argumenté pour que le développement social soit au centre de la reconfiguration de nos politiques de solidarités. Cette reconnaissance a été obtenue après un long parcours dans la loi MAPTAM de janvier 2014 qui reconnaît le Département comme chef de file du développement social et aujourd’hui dans le plan d’action en faveur du travail social et du développement social présenté au Conseil des ministres. Il constitue avec la volonté de simplification un des quatre piliers du plan d’action et permet de le mettre en perspective.

Tout au long du processus des Etats généraux du travail social qu’avait annoncé le président de la République à Lille, l’Andass a adopté une posture constructive et engagée. In fine, chacun s’il l’a souhaité a pu contribuer à la réflexion.

Le résultat est satisfaisant car il permet de reconnaître, dans une société qui se métamorphose, l’utilité de ce million de travailleuses sociales (93% sont des femmes) qui au quotidien interviennent pour favoriser des parcours vers l’autonomie ou pour préserver le plus longtemps possible cette autonomie quand elle est altérée par l’âge ou le handicap.

Le plan propose un chemin intelligent pour une approche renouvelée des métiers permettant des parcours professionnels variés et il reconnaît le nécessaire investissement dans la formation tout au long de la vie.

Le plan veut donner toute sa place à la participation des personnes en accompagnant les mouvements en cours et aller vers des référents de parcours ou des accompagnements plus intégrés.

Il porte des propositions concrètes d’amélioration de l’accueil, de l’accessibilité aux services y compris numérique en rappelant le rôle particulier des Départements dans le développement social, la reconnaissance de son rôle d’assembleur.

Les personnels de direction des Départements sont partants pour accompagner ce mouvement de profond changement que constitue ce projet global et territorial de reconfiguration. Il ne pourra bien sûr se poursuivre dans des conditions soutenables que si le gouvernement dans son dialogue avec l’Assemblée des Départements de France trouve des solutions acceptables sur le financement des allocations de solidarité sinon, le risque, d’une seule approche comptable des budgets sociaux, est grand et ne permettra pas la mise en œuvre cohérente du plan qui est lui d’un coût modeste. Ce coût peut être assimilé à un investissement essentiel dans le développement humain et faire l’objet d’une évaluation pour mesurer le retour sur investissement.

Contacts : Roland Giraud – président – giraud.roland@pasdecalais.fr

 Marion Leroux – 1ère vice-présidente – marion.leroux@valdoise.fr

Nous conseillons particulièrement la lecture des rapports que nous avons coordonnés avec nos présidents.

**« Coordination des acteurs », r**apport remis par Philippe METEZEAU, vice-président du Conseil départemental du Val d’Oise en charge de l’action sociale et de la santé

**« Développement social et travail social collectif », r**apport remis par Michel DAGBERT, Président du Conseil départemental du Pas-de- Calais